

DECISION DU PRESIDENT.CA 058-2018

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.**

Objet de la décision

Demande de déclassement de d'un véhicule de l'IUT

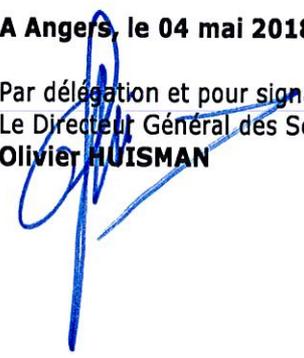
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande de déclassement d'un véhicule de l'IUT pour destruction.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 04 mai 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 15 mai 2018

FICHE DE SUIVI DES SORTIES D'INVENTAIRE

De biens mobiliers (hors mat riel informatique)

A transmettre   la DAF avec la facture d'achat (si possible)

- Demande de remise   la vente
 Demande de sortie d'inventaire par mise au rebut

-I-

Composante/Service/Laboratoire : IUT ANGERS CHOLET

N  d'inventaire :

D signation du mat riel : V hicule de service - M gane (Site de Cholet)

Ann e d'achat : 2000 Prix d'acquisition : Pas d'information

Etat g n ral du mat riel : V tust 

Etat de fonctionnement : Oui Non

- Motif de la pr sente demande :
- Mat riel vol  (joindre la d claration de vol ou le d p t de plainte)
 - Mat riel hors service (  d truire)
 - Mat riel non identifi  ou non retrouv 
 - Mat riel obsol te
 - Mat riel sans emploi

Fait   ANGERS , le 09.01.2018 Le Directeur des services

Signature et cachet du demandeur


Jean-Fran ois BRUGGEMAN

-II-

Date d'approbation par le Conseil d'UFR/de gestion : 10.01.2018

-III-

Bon pour valoir PV de destruction PV de Perte Mise   la vente

Date, signature et cachet de l'ordonnateur : ___/___/___

-IV-

Dans le cas d'une demande de remise   la vente compl ter le paragraphe ci-dessous

- Publicit  adapt e au bien (joindre l'annonce)

49N-2854A

25/11/2002

IMMATRICULATION

DATE

AGENCE

REGION NATIONALE RECHERCHE ET INNOVATION
SITE D'ANGERS
ANGERS-CHOLET

PERIMETRE DE CIRCULATION

DEPARTEMENTS

GENRE

MARQUE

TYPE

VEHICULE RENAULT

MRE5002AP558

N° dans la SERIE ou TYPE

CARROSSERIE

EN

PUISS.

PL. ass.

VEHICULE 19189741 CI

GO

5

5

LARG.

AURE

POIDS T.C.

POIDS à vide

POIDS T.R.

Br. (dBA)

Rég. mot. (tr/mm)

01T630

01T090

02T520

84

3375

DATE

et

N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT

06/11/1998

624 HQK 92

VISITE AVANT LE 06/11/2002

DATES VISITES	TECHNIQUES	AUTOSUR	AUTOSUR	AUTOSUR
A 02/10/13	A 06/10/12	S 24/12/2006	A 14/11/2008	S 02/12/08
S 334830793	S 340970858	S 6873423	S 6950771	S 33448411
S049Z131		S049Z131		
S 21/01/2013		A 21/11/2014		
49N 2854A		49N 2854A		
Z 006628573		Z 006628573		
P 007668		P 007668		
Michel HUYSHE				

Site
ers

ASSURANCE

FICHE

ASSUREUR : ASSUR

Courtier gestion